



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 14 FEVRIER 2018

Date de Convocation

09 février 2018

Date d’Affichage

21 février 2018

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	29
- Votants	32
- Représentés	03
- Absents	29

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du 09 février 2018, le Conseil Syndical de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères a été convoqué légalement à nouveau, l’an deux mille dix-huit, le 14 février à dix-sept heures 30, et a délibéré valablement sans condition de quorum, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SOLAZZO, PATY, MUNOZ, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mmes CHARET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme PLANADE représentée par M. MUNOZ, Mme GODON représentée par M. CHEREAU, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, PRAT, M.M. TROUVE, CHOLLET, DEMONT, OZOG, GOLDSTEIN, RICHTIN, SIMONET, Mme FAUCONNET, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 17 H 30 sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM, assistée de la Directrice du SIRMOTOM Mme Andrée ZAÏDI.

M.CHERON : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie de vous être déplacés au vu du délai de convocation extrêmement court.

Nous nous sommes réunis le vendredi 9 février, mais probablement en raison des conditions météorologiques exceptionnelles, le quorum n'était pas atteint. Je ne fais de reproche à personne, mais cela explique pourquoi nous nous réunissons à nouveau aujourd'hui. La deuxième convocation n'impose pas de quorum, nous sommes donc certains de pouvoir délibérer.

Nous sommes le 14 février. Je resterai dans des considérations laïques car nous sommes dans un établissement public, mais certains peuvent se sentir concernés par une période de 40 jours qui commence aujourd'hui, le lendemain de Mardi gras.

Par ailleurs, je souhaite une bonne Saint-Valentin aux Messieurs et nous avons prévu un petit cadeau pour les dames, car nous leur gâchons leur début de soirée ! Alors selon l'expression, *on le dira avec des fleurs !*

Puisque le quorum n'est pas nécessaire en cette deuxième convocation, il est inutile de procéder à l'appel des membres.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Qui est candidat ? (*Monsieur MUNOZ*).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur MUNOZ est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2017 ;

FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2018 ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2017 ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Contrat avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment ;
 - Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED ;
 - Convention d'assistance et d'accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable avec le Cabinet Nestranny Conseil.

- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

M.CHERON : Avez-vous des observations ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

M. CHERON : Un document extrêmement complet vous a été communiqué dont je vais vous faire la synthèse.

Les dépenses :

Nos dépenses sont extrêmement stables en 2017 en comparaison à 2016, avec une évolution du total à la baisse de 6 %. On voit une stabilité des dépenses de fonctionnement.

La contribution au SYTRADEM :

Notre contribution au SYTRADEM est stable. Nous n'avons pas encore d'information officielle pour 2018, mais cette stabilité devrait perdurer (+ ou - 0 % sur le prorata de la population).

L'auto-investissement :

Concernant notre capacité d'auto-investissement, nous lançons un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2018-2020 pour un montant total de 4,6 M€, avec trois projets structurants :

- L'extension de la déchetterie de Montereau ;
- La création d'une troisième déchetterie, mais nous devons encore trouver un terrain d'une superficie de 5 000 m² au minimum. Si une telle installation ne crée pas de nuisance particulière, il est mieux de ne pas l'implanter en plein cœur de village. Si l'un d'entre vous dispose d'un tel terrain au sein de sa commune, il peut se manifester. Potentiellement, cette création peut générer quelques emplois pour ceux qui habitent à proximité.

Financement des investissements :

Le financement des investissements du SIRMOTOM est assuré par les subventions d'équipement perçues et par l'épargne. Nous n'avons pas d'endettement prévu.

La contribution des communes :

Concernant l'évolution de la contribution des communes, le coût proposé en 2018 est de 124,13 € par habitant, soit identique à celui de 2017 et 2016. Le total devrait s'élever à 6 798 600,10 €.

Le bilan financier des marchés et des déchetteries :

Nous avons plusieurs lots : la collecte et l'entretien des points d'apport volontaire et des bornes, et la collecte des dépôts sauvages.

Le coût réel en 2017 s'élevait à 2 724 000 €. Le coût prévisionnel pour 2018 est établi à 2 976 000 €, soit une très légère augmentation.

Concernant le bilan des deux déchetteries, le tonnage a augmenté de 492 tonnes en 2017 par rapport à 2016 et nous enregistrons 18 000 visites supplémentaires, ce qui est énorme !

Mme ZAIDI : Oui, depuis que nous avons refait la déchetterie de Voulx, les déchetteries ont plus que doublé... c'est pareil pour Montereau... En termes de fréquentation, c'est énorme ! Nos dépôts ne sont pas nécessairement très volumineux, mais nous avons énormément de passages.

M. CHERON : Cela explique pourquoi nous projetons de construire une troisième déchetterie dans les trois ans à venir.

Le budget 2018 devrait passer à 812 000 €, contre 742 000 € en 2017.

Les recettes :

Les recettes proviennent de la revente de matériaux et du soutien des éco-organismes. Nos recettes sont variables, mais relativement stables depuis 2015-2016-2017, elles s'échelonnent entre 560 000 € et 640 000 €. Nous avons eu une recette de 640 000 € en 2016.

Mme ZAIDI : En 2016 nous avons un delta de reversement de fin d'année 2015. C'est le cas tous les deux ans.

M. CHERON : 2018 sera donc une bonne année, tant mieux !

Mme de Saint Loup : Nous avons commencé à payer les études pour la mise en place des points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés qui figure au plan pluriannuel d'investissement. C'est bien parti !

Mme ZAIDI : C'est à la marge par rapport à ce qui est prévu, mais nous avons effectivement commencé à payer quelques factures sur les études.

Mme de Saint Loup : Les finances du SIRMOTOM se portent bien. Nous n'avons pas d'emprunt. L'argent qui reste va servir essentiellement aux points d'apport volontaire qui vont coûter très cher, mais les communes n'auront rien à payer.

Mme ZAIDI : J'aimerais faire un bilan sur le tonnage des collectes. Nous allons dans le sens de la loi. Entre 2016 et 2017, nos ordures ménagères ont baissé de 258 tonnes, ce qui est énorme et très bien. Félicitations à tous ! Cette baisse concerne les emballages ménagers, mais elle explique aussi l'augmentation de tonnages des déchetteries. Entre 2017 et 2018, nous prévoyons une augmentation des tonnages et donc une augmentation des frais de fonctionnement et d'exploitation des déchetteries. Une tonne incinérée revient beaucoup moins cher qu'une tonne d'emballage traitée ou traitée en déchetterie. Néanmoins, comme dirait notre ancien Président, nous sommes plus vertueux en triant et en traitant qu'en jetant dans la fosse et en incinérant.

M. CHERON : Le coût financier immédiat est un critère, mais il faut prendre en compte également le coût écologique pour la planète à plus long terme.

Mme ZAIDI : Nous sommes d'accord.

M. CHERON : Y a-t-il des questions ?

M. Ywanne : J'aimerais que les ordures soient pesées chez les gens. Les personnes âgées dans les villages partent en vacances ou restent chez elles, mais elles sont deux dans un pavillon. Elles n'ont plus d'enfant.

Elles payent très cher leurs poubelles, surtout quand elles vivent dans de grands pavillons. J'aimerais que cela change, d'autant plus que leurs retraites sont amoindries à cause de la CSG, pour bénéficier à ceux qui ne font rien, alors que ces personnes aujourd'hui à la retraite ont travaillé toute leur vie. On me dit que c'est trop cher pour le SIRMOTOM, mais les communes vont payer aussi le changement, c'est sûr, mais après, elles économiseront.

M. CHERON : La question des retraites échappe un peu à nos compétences, mais nous pourrions en parler après.

Le SIRMOTOM a déjà réalisé un certain nombre d'études et mené des réunions auxquelles certains d'entre vous ont participé concernant la tarification incitative (qui consiste à payer l'enlèvement des ordures ménagères en fonction du poids de nos poubelles). Les démarches ont donc été réalisées, mais le SIRMOTOM a décidé de ne pas poursuivre dans cette direction. Nous pourrions rouvrir le chantier un jour si une majorité d'élus le souhaite. La tarification incitative n'engendrerait pas de coût supplémentaire pour le SIRMOTOM. En revanche, elle pourrait engendrer un coût supplémentaire pour les usagers. Après, j'entends votre argument. Les personnes âgées payent comme tout le monde alors qu'elles produisent peu de déchets. Elles ont l'impression de payer pour des déchets qu'elles n'envoient pas. Néanmoins, dans les collectivités qui ont adopté la tarification incitative, tous les moyens sont bons pour avoir moins de poids chez soi et plus chez les autres. Dans l'Yonne, certains prennent leurs poubelles et viennent les déposer à la gare de Montereau. Les voitures du 89 qui viennent prendre le train à Montereau ont plein de poubelles dans leur coffre et les déposent à Montereau. Si nous mettions en place la tarification incitative, nous pourrions avoir le même problème. Ce système n'est pas non plus totalement vertueux. Dans certains pays, la tarification ne se fait pas au poids, mais au volume du sac. Les usagers payent l'enlèvement des ordures ménagères quand ils achètent leur sac. Il existe plusieurs systèmes. Pour notre part, nous avons conservé le système classique. Le chantier a été ouvert, nous avons réalisé des études, les élus ont travaillé ainsi qu'un Cabinet, mais la tarification incitative ne nous a pas paru pertinente. Nous serons peut-être un jour obligés de rouvrir la discussion sur ce système ou sur un autre. Vous dites que les personnes âgées ne devraient pas payer comme tout le monde, mais si leurs voisins jettent leurs poubelles chez elles, vous vous retrouverez avec des conflits de voisinage. Nous ne savons pas résoudre les conflits de voisinage.

M. YWANNE : Si les déchetteries étaient mieux dirigées, il n'y aurait pas de problème.

M. CHERON : Nous sommes en charge des déchetteries. Donc s'il y a un problème dans la tenue des déchetteries, c'est à nous de le régler.

M. YWANNE : Tous les villages comme les nôtres n'ont que des petites maisons. Les usagers (souvent des personnes âgées) n'ont pas trop de poubelles. En revanche, dans les grandes villes avec des immeubles et de nombreux logements...

M. CHERON : Et plein de personnes âgées aussi !

M. YWANNE : Oui, mais ceux-là paient. Les personnes qui sont placées par la société sont logées gratuitement et ne payent pas leurs poubelles. Toutes ces personnes ne payent ni l'électricité, ni les poubelles, ni les loyers ! Il ne faut pas que les autres payent pour ces personnes. Il y en a assez !

M. CHERON : La question des loyers relèvent des bailleurs. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est recouvrée sur l'ensemble des contribuables, où qu'ils habitent, quels qu'ils soient... En revanche, vous pouvez vous adresser aux services si vous avez des questions sur la gestion des déchetteries. Si nous pouvons améliorer la gestion des déchetteries, ce sera avec grand plaisir. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. AFONSO : A Voulx, comment peut-on faire pour les conteneurs qui sont 24H/24H sur le trottoir ?

M. CHERON : Cette question relève du pouvoir de police du Maire.

M. CHIANESE : Si je peux me permettre, il serait bien que vous terminiez vos travaux à Voulx. Il y a une route qui est complètement défoncée suite au passage des camions qui n'ont pas l'autorisation de passer. Comme la déviation a été faite en accord avec Chevy-en-Sereine, la route est complètement défoncée.

M. CHERON : Nous allons différencier les deux sujets. Je vous invite à vous tourner vers la Communauté de communes concernant les travaux. A propos des conteneurs, les habitants sont censés les sortir la veille au soir et les rentrer le matin après le passage des camions. Le respect de cette règle relève du pouvoir de police du Maire. Il faut donc vous rapprocher de votre Maire pour qu'il fasse passer l'information. Par ailleurs, toutes les communes doivent avoir au moins un garde champêtre ou un policier municipal.

Mme ZAIDI : Je vous rappelle qu'il existe un règlement intérieur concernant le stationnement des bacs sur les trottoirs. Vous pouvez vous appuyer sur ces règlements pour faire respecter le retrait des bacs après la collecte.

M. CHERON : Quoi qu'il arrive, le Maire peut faire usage de son pouvoir de police. Le SIRMOTOM n'a pas le pouvoir de faire respecter cette règle.

M. CHOMET : Dans la campagne, les poubelles sont sorties le soir, puis rentrées le soir suivant.

M. CHERON : Oui, parce que les gens travaillent.

M. MAILLARD : Le problème à Voulx est que des maisons ont été divisées en appartements. Les résidents n'ont pas la place.

M. CHERON : Il faut se tourner vers le Conseil municipal de Voulx. Encore une fois, cette question concerne le pouvoir de police du Maire. Il est écrit SIRMOTOM sur les bacs, mais nous n'avons pas le pouvoir de forcer les gens à rentrer leurs poubelles chez eux.

M. MARTIN : Madame ZAÏDI, vous faites référence au règlement intérieur du SIRMOTOM ? Est-il opposable ?

Mme ZAIDI : C'est le règlement intérieur du SIRMOTOM, qui est opposable et que nous pouvons adapter aux communes. Nous avons retravaillé avec certaines communes (dont Montereau) sur leur règlement intérieur en nous appuyant sur le règlement intérieur du SIRMOTOM. Nous pouvons donc travailler avec vous sur un règlement intérieur propre à votre commune.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres questions concernant les orientations budgétaires ? (Non).
Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Nous en prenons acte. Je vous remercie.

INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2017

M. CHERON : Y a-t-il des questions ? (Non).
Nous prenons acte de cette information.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. CHERON :

Contrat avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment

Le contrat est conclu avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment, utilisation d'une nacelle pour l'exécution de la prestation ainsi qu'une équipe de deux opérateurs.

Ce contrat compte 4 passages par an. Le montant de la prestation trimestrielle est de 923,50 € H.T. soit 1.108,20 € T.T.C.

Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED

Le contrat est conclu avec la Société COVED pour le nettoyage des branchements d'eaux usées reprenant les écoulements d'eaux usées sous le bâtiment administratif du SIRMOTOM.

Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an et pourra être prolongé au maximum jusqu'au 31 décembre 2021, pour un montant annuel de 1 596,00 € H.T.

Convention d'assistance et d'accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable avec le Cabinet Nestranny Conseil

Le présent contrat est un contrat de prestation de conseil à caractère financier, ayant pour objet les missions suivantes :

- Assistance auprès des élus du Conseil Syndical dans toutes les étapes budgétaires et comptables, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, du vote du Budget Primitif, des décisions modificatives, et du vote du Compte Administratif.
- Accompagnement et conseil auprès de la Directrice Générale des Services, sur l'analyse, la validation, et la mise en œuvre des procédures budgétaires, comptables et financières.
- Selon le besoin, à la demande du Syndicat, cette mission d'assistance peut s'exécuter à l'occasion de la tenue des Commissions Finances, du Bureau, et du Conseil Syndical du SIRMOTOM.

Les prestations seront facturées 900 € HT par journée pour un maximum pour un montant maximum de 25.000 € HT, ou 30.000 € TTC pour la durée du contrat, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Avez-vous des questions ? (Non).
Nous prenons acte de ces informations.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Avez-vous des questions diverses ?

Mme DE SAINT LOUP : Notre médiateur, Moustafa, est très efficace. Il se déplace en cas de problème, mais comment faire quand les gens ne sortent jamais leur poubelle jaune ? Je me suis rendu compte que certains ne triaient pas.

M. CHERON : Nous pouvons ne pas ramasser la poubelle jaune si elle contient des déchets qui ne doivent pas s'y trouver. Néanmoins, nous ne pouvons pas obliger les gens à mettre dans la poubelle jaune les déchets qui doivent être jetés dedans. En effet, comment faire ? Nous ne savons pas faire !

Mme DE SAINT LOUP : Nous ne pouvons pas obliger les gens à trier. C'est regrettable.

M. MARTIN : Quel est le pourcentage des personnes qui ne trient pas leurs déchets ?

Mme DE SAINT LOUP : Le pourcentage n'est sûrement pas élevé à Saint-Germain Laval, mais il y a peut-être une dizaine de personnes. Certains se vantent de ne pas trier, estimant que cela ne sert à rien. Quand nous entendons cela, nous sommes désolés. Nous essayons d'éduquer les gens.

M. CHERON : C'est la raison pour laquelle nous envoyons les Ambassadeurs du tri dans les écoles pour rencontrer les enfants. Les parents seront peut-être plus sensibles à écouter leurs enfants que les élus. Il faut faire preuve d'une grande pédagogie, y compris de façon détournée. Si les enfants adoptent les bons réflexes, nos successeurs n'auront plus à se poser la question dans 20 ans. Face à un réfractaire au civisme écologique, nous ne savons pas comment faire.

Une déléguée : Quand une poubelle jaune contient du polystyrène, le SIRMOTOM ne la ramasse pas.

Mme DE SAINT LOUP : Non, il fait son travail.

M. CHERON : C'est indispensable, sinon nous aurons des problèmes.

Mme ZAIDI : Si le polystyrène est ramassé, il part au centre de tri, puis il revient ici, car il s'agit d'un déchet non trié.

M. MARTIN : A une époque, vous mettiez des papiers qui indiquaient "*je ne prends pas*".

Mme ZAIDI : Du scotch.

M. CHERON : Si vous n'en avez plus sur vos poubelles, cela signifie que vous avez progressé et que vous triez correctement ! Je vous taquine !
Y a-t-il d'autres questions diverses ? (Non).

Je vous remercie d'être venus ce soir. Je souhaite de bonnes vacances à celles et ceux qui en prendront à partir de ce week-end. Mesdames, n'oubliez pas de prendre sur la table une rose pour la Saint-Valentin ! Je vous souhaite une fête de la Saint-Valentin très joyeuse !

La séance est levée à 18 H 00.